

Proposition de loi "Bien- vieillir" : le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile ignoré !

Paris, le 13 avril 2023 - Alors que la proposition de loi portant *mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France* est discutée en première lecture à l'Assemblée nationale, ce sont près d'un million de citoyens en perte d'autonomie et leurs 480 000 assistants de vie qui sont ignorés dans la future politique publique du vieillissement. **La contribution citoyenne n'est donc pas au rendez-vous de l'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile.**

Qu'il s'agisse du dispositif d'aide à la mobilité des salariés, de l'instauration d'un tarif socle de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), du modèle mandataire éthique ou encore de la carte professionnelle, le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile n'est pas pris en compte, alors que plus de 600 000 particuliers employeurs sont âgés de 80 ans et plus aujourd'hui et que leur nombre devrait augmenter à l'horizon 2040, pour représenter près d'un million de particuliers employeurs. La FEPEM rappelle que pour faire face à ces besoins d'accompagnement grandissants, plus de 130 000 assistants de vie seront à recruter d'ici 2030 !

La FEPEM regrette, à ce stade, l'absence de prise en compte du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, en mode direct ou en mode mandataire par le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes âgées. La loi ne retient, pour le moment, que l'offre médico-sociale et sanitaire et exclut la contribution citoyenne.

Les partenaires sociaux du secteur ne cessent de développer la professionnalisation et la qualité des relations de travail par une convention collective nationale de branche applicable depuis le 1^{er} janvier 2022. Ils ne peuvent compter sur le soutien de la politique publique.

« La future Loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France est, enfin, une véritable opportunité pour la reconnaissance du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile comme contributeur à part entière de la politique publique du vieillissement, dans un contexte où toutes les solutions seront utiles. Or, à ce stade, notre secteur est purement et simplement ignoré ! », déplore Marie Béatrice LEVAUX, Co-Présidente de la FEPEM en charge de la Stratégie sectorielle.

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis plus de 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,3 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...) et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACTS PRESSE :

FEPEM - Jean-Christophe GOUX - jcgoux@fepem.fr – 06 11 73 41 02